

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 51
Membres absents : 27
Procurations : 13

Séance du 15 février 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 15 du mois de février, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 09/02/2023
Date de transmission : 21/02/2023
Date de mise en ligne : 22/02/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. OTT Jean-Martin, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RINQUEBACH Ariane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAILLEAUX Hélène, M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. KAHRIC Franck, M. LATSCHA Gaston (pouvoir à Mme CHAPPEL Josiane), Mme LEFEBVRE Martine, M. MARTIN Anthony, M. LITZLER Thierry, M. MULLER Hubert, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à Mme GANGLOFF Karin), M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir Mme BACH Céline), M. SCHACHER Francis (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICKLIN Julien, M. SCHMITTER Bernard (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. STRIBY Patrick (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

15^{ème} QUESTION

Conclusion d'une convention de prestations de services pour l'entretien de la 1ère phase du Parc des Carrières

(DELIBERATION n°2023-015)

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 20 décembre 2017, Saint-Louis Agglomération a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la phase 1 de la zone centrale du Parc des Carrières (aménagement de la parcelle 1, de la partie française des corridors 1 et 2 ainsi que de l'aire de jeux).

Conformément à l'article 10 de la convention cadre du 3 décembre 2018, relatif à l'entretien de la zone centrale (phase 1) réalisée par Saint-Louis Agglomération, les communes de Saint-Louis et Hégenheim se sont engagées à apporter une contribution en nature via la mise à disposition de leurs services techniques respectifs pour la réalisation des prestations d'entretien du parc.

L'aménagement de la phase 1 de la zone centrale étant terminée, il est nécessaire de définir ces modalités d'entretien entre les communes de Saint-Louis et de Hégenheim et Saint-Louis Agglomération.

C'est l'objet du projet de convention ci-annexé qui prévoit ainsi que :

- les communes se chargent de l'entretien des prairies non-extensives (notamment la fauche des bords de chemins), des gazons, des arbres ; des haies champêtres et des milieux spécifiques (secteur graveleux, humides, prairies sèches et buttes de terre) ;
- Saint-Louis Agglomération se charge de l'entretien des chemins, du mobilier, de l'aire de jeux (hors contrôle périodique assuré par la ville de Saint-Louis), des prairies extensives ainsi que de la propreté du site.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention de prestations de services ci-annexée ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER



Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 20 février 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

